

## LA LOI, LEVIER DU CHANGEMENT :

### A quoi sert le sénat ?

La double mission parlementaire, légiférer et contrôler, repose dans de très nombreuses démocraties sur deux chambres distinctes et complémentaires. A la commission des lois règne une atmosphère à la fois studieuse et fébrile, en raison du nombre important des lois examinées (22 en quelques semaines) avec des textes très variés, qui touchent au cœur du rôle des collectivités territoriales. On s'accorde pour reconnaître un intense malaise des collectivités, sommées de faire toujours plus, toujours mieux, avec des services publics en régression dans les quartiers et les zones périurbaines et rurales...

Défendre les collectivités locales, leur autonomie et leur rôle stratégique est un des nombreux chantiers de ce début de mandat. Lors de mes visites et échanges sur la "réserve parlementaire", j'ai répondu à de nombreuses questions et essayé d'avoir une pratique transparente et lisible, tout en rendant compte de mon action.

Au Sénat, ma vice-présidence de la Commission d'enquête "Fraude et évasion fiscale" m'a montré que les marges de recettes existent et qu'il est urgent de se saisir de ce sujet au plus haut niveau de l'Etat.



Corinne Bouchoux  
Sénatrice de Maine et Loire

## PRÉSENTATION VOTRE SÉNATRICE

Corinne Bouchoux, âgée de 48 ans, a effectué sa carrière professionnelle dans l'enseignement secondaire et supérieur comme professeure de sciences économiques et sociales, chef d'établissement puis directrice des enseignements dans une grande école. Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, elle est aussi passionnée par la recherche et a soutenu un doctorat d'histoire contemporaine. Elle est avant tout une militante associative de terrain, qui s'est investie à la Ligue des Droits de l'Homme, au Groupement d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI), au Planning Familial, ainsi que sur le plan syndical. Elle défend tout particulièrement l'égalité des droits pour toutes et tous. Très attachée à la transformation



écologique de la société, elle a adhéré en 2003 aux Verts. Opposée au cumul des mandats, Corinne Bouchoux se consacre exclusivement à sa tâche de sénatrice, au service des Ligériens et des territoires du département. ■

## SES DÉLÉGATIONS AU SÉNAT

### Les commissions sénatoriales et parlementaires :

**La Commission des lois.** Il s'agit de l'une des 8 commissions permanentes du Sénat. Elles constituent les organes essentiels du travail législatif avant l'examen en séance plénière. Le champ de compétences est vaste : droit constitutionnel, libertés publiques, droit électoral, droit civil et pénal, organisation de la justice et des collectivités territoriales...

**L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)** informe le Parlement des conséquences des choix en la matière (communication, énergie, environnement, recherche, santé et éthique...) afin d'éclairer ses décisions et de légiférer en connaissance de cause.

**Secrétaire de la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des Lois** qui informe sur la mise en œuvre des lois et veille à la publication des textes nécessaires à leur application.

**Secrétaire du Groupe interparlementaire d'amitié France-Allemagne** qui développe des relations d'information, de travail et d'amitié avec les autorités politiques et économiques du pays.

### Les commissions extraparlémentaires :

**La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)** assure la bonne application du droit d'accès et rend des avis. Elle est pour les citoyens et les administrations l'interlocuteur en la matière.

**Le Conseil national d'aménagement et de développement du territoire (CNADT)** contribue à l'élaboration des politiques d'aménagement et de développement durable du territoire.

**Le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)** est force de proposition auprès du Gouvernement pour tout sujet relatif à l'aménagement et la protection de cet espace. ■

## CHIFFRES CLÉS

# 13

C'est le nombre de questions posées au gouvernement sur des sujets aussi variés que le bio dans les cantines scolaires, la sauvegarde des cinémas ruraux ou les crédits alloués au Planning Familial.

# 202

C'est le nombre de lois adoptées pendant la XIII<sup>e</sup> législature dont moins de 60 % mises en application...

# 45 %

La loi Grenelle II n'est appliquée qu'à 45 %.

"Ces chiffres illustrent la nécessité de ralentir la production législative et de veiller à ce que les lois soient de qualité, et bien appliquées".

# 11

C'est le nombre d'interventions de Corinne Bouchoux en séance publique pour défendre l'écologie et l'égalité entre les territoires.

# Décentralisation : on démocratise et on écologise !

Corinne Bouchoux, en tant que membre de la commission des lois, a pris à bras le corps la question des collectivités territoriales. Ce sujet a été l'un des enjeux clé des dernières élections sénatoriales. Il a fait l'objet d'un travail important et approfondi depuis le début du mandat, ce qui devrait permettre d'aboutir à une grande réforme de décentralisation dans les mois à venir.



Respectant sa promesse faite lors du scrutin de septembre dernier, la nouvelle majorité a mis en place les états généraux de la démocratie territoriale. Le Sénat, dans son rôle de représentant des collectivités territoriales, a lancé un grand débat autour de leur avenir. Quels doivent être leurs périmètres ? Quelles doivent être leurs compétences ? De quelles ressources doivent-elles disposer ? Ainsi, chacun a pu exprimer sa vision des collectivités dans l'avenir, soit en répondant à un questionnaire pour les élus locaux, soit en apportant une contribution individuelle ou collective avec les « Cahiers d'acteurs ». Près de 20 000 élu-e-s locaux ont répondu au questionnaire et une quarantaine de cahiers d'acteurs ont été envoyés au Sénat illustrant une attente de décentralisation.

Dans ce cadre, Corinne Bouchoux a participé à l'élaboration d'un cahier d'acteurs avec la Fédération des Elus Verts et Ecologistes (FEVE) qui expose la vision écologiste de la démocratie territoriale (lien ci-après). Pour les écologistes, il faut une nouvelle réforme territoriale qui relance la décentralisation, dont l'objectif est de garantir plus de durabilité dans la manière de porter l'action publique, de rapprocher

la décision des citoyens en appliquant le principe de subsidiarité et d'assurer une solidarité entre les territoires français. Les écologistes souhaitent le renforcement des régions et des intercommunalités avec l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel et le maintien de la commune comme échelon de proximité.

Dans cette perspective et avant l'élection Présidentielle, le Sénat a déjà modifié la réforme territo-

## LE CHIFFRE

# 20 000 ÉLUS LOCAUX

Avec les états généraux de la démocratie territoriale, chacun peut exprimer sa vision des collectivités dans l'avenir. Près de 20 000 élu-e-s locaux ont répondu au questionnaire et une quarantaine de cahiers d'acteurs ont été envoyés au Sénat illustrant une attente de décentralisation.

« Les écologistes souhaitent le renforcement des régions et des intercommunalités avec l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel et le maintien de la commune comme échelon de proximité. »

« Le Sénat a montré qu'il était possible de prendre du temps pour bien réformer sans confondre, comme l'a si souvent fait le gouvernement, réforme structurelle et coups médiatiques précipités. »

« Les mécanismes actuels de péréquation sont très complexes, peu lisibles et ne corrigent pas assez les inégalités. »

riale en donnant plus de liberté aux élus locaux dans l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale. Cette modification donne plus de temps à la concertation, permettant une meilleure prise en compte des réalités locales. Ainsi,

le Sénat a montré qu'il était possible de prendre du temps pour bien réformer sans confondre, comme l'a si souvent fait le gouvernement, réforme structurelle et coups médiatiques précipités. Concernant les finances des collectivités territoriales, Corinne Bouchoux a interrogé le gouvernement sur les conditions de mise en œuvre de la suppression de la taxe professionnelle. Cette réforme, qui aurait nécessité une longue préparation, a été conçue et menée dans une totale improvisation au détriment des collectivités territoriales. En effet, celles-ci n'ont pas de visibilité sur l'avenir de leurs ressources, ce qui pose un problème majeur.

La réforme de la fiscalité locale passe aussi par une meilleure répartition

des fonds entre collectivités. En effet, le remplacement de la taxe professionnelle par deux contributions des entreprises a accru les inégalités entre les collectivités. Or, les mécanismes actuels de péréquation sont très complexes, peu lisibles et ne corrigent pas assez les inégalités. Corinne Bouchoux travaille sur ce sujet avec l'ensemble de la majorité de gauche au Sénat. Sur toutes ces questions, Corinne Bouchoux reste en lien avec le territoire et l'ensemble des élu-e-s du Maine et Loire. Par exemple, lors d'une visite dans les Mauges (voir ci-contre), il lui a été fait un état des lieux de la coopération intercommunale. ■

• Pour consulter l'ensemble des cahiers d'acteurs, le site officiel des états généraux de la démocratie territoriale : [www.intranet.senat.fr/democratie-territoriale/cahiers\\_dacteurs.html](http://www.intranet.senat.fr/democratie-territoriale/cahiers_dacteurs.html)

• Le site de la FEVE : [www.la-feve.fr](http://www.la-feve.fr)

## LES MAUGES

Parmi les visites auprès des acteurs du territoire, Corinne Bouchoux s'est rendue dans les Mauges où Christophe Dougé, maire de la Boissière-sur-Èvre, a présenté la démarche de transfert de compétences entre les 11 communes et la communauté de communes de Montrevault (15 000 hab.).



Les compétences enfance, jeunesse, établissements culturels, voirie et urbanisme sont communautaires, ce qui permet de développer une coopération intelligente entre les communes et de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les équipements, les études et également une partie du personnel.

Cette organisation permet d'améliorer l'offre de services aux habitants : le territoire dispose par exemple d'une salle de spectacles et d'un cinéma associatif. Les factures de réfection des voiries ont été divisées par deux. Concernant le personnel, la mutualisation a abouti à une meilleure technicité sur les dossiers traités.

Lors de cette rencontre, Corinne Bouchoux a plaidé pour que les réformes territoriales à venir et le projet d'un Acte III de la décentralisation n'oublient pas les communes rurales et permettent aux élu-e-s de disposer de l'ensemble des moyens juridiques et financiers pour mener des politiques ambitieuses. « Les territoires ruraux présentent de nombreux atouts et ils ont leur place à prendre dans la mutation écologique de la société ». ■

## INITIATIVE DE GROUPE

Le groupe écologiste du Sénat a déposé officiellement une demande de constitution d'une « commission d'enquête sur les prix réels de l'électricité afin d'en déterminer l'imputation aux différents agents économiques ».

S'appuyant sur le rapport de la Cour des Comptes portant sur les coûts de la filière électronucléaire, les écologistes notent que le prix de l'électricité facturé au consommateur, fixé par l'Etat, est sensiblement inférieur à son coût réel. Cette sous-facturation fait peser la différence du coût sur d'autres agents économiques (EDF, Etat, collectivités...). L'opacité de ces mécanismes de financement permet de laisser penser que les choix énergétiques français ont abouti à une électricité bon marché. Ce rapport prévoit une augmentation des coûts à court terme et relève des incertitudes importantes sur les coûts futurs que représentent le démantèlement des centrales, le traitement des déchets ou la prise en charge des dommages liés à un accident, qu'aucune compagnie n'accepte d'assurer. Cette commission permettra non seulement de montrer qui a payé jusqu'à maintenant le vrai coût de l'électricité, mais elle s'attachera également à déterminer comment seront provisionnés les coûts à venir et par qui ils pourront être supportés. S'intéressant à l'ensemble de la production électrique, cette mission s'appliquera à distinguer la répartition des coûts en fonction de la filière de production et à comparer le nucléaire et les énergies renouvelables. ■



Ronan Dantec  
Membre de la commission



Jean Desessard  
Rapporteur

Directrice de la publication : Corinne Bouchoux

Crédits photos : Sénat - NM - YH - AN - EY

Réalisation graphique : Media co - C. Bourdin  
www.e-mediaco.fr



Impression : Presse Pluriel

Tirage : 2500 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

## VERS UNE CITOYENNETÉ PARTAGÉE

Un sujet aura marqué la campagne présidentielle : la place des étrangers dans notre pays. Au-delà de l'interrogation sur le rôle des frontières dans un contexte de mondialisation des flux financiers, économiques et humains, ces questions incessantes sur le nombre acceptable d'immigré-e-s, la place de l'islam et le droit de vote des étrangers mettent en cause le vivre-ensemble dans nos territoires.

Les sénateurs et sénatrices se sont battus pour que la loi sur le droit de vote des étrangers non communautaires, adoptée en 2000 grâce à Noël Mamère à l'Assemblée, soit enfin adoptée au Sénat. Onze années pendant lesquelles des personnalités aussi variées que François Bayrou, Eric Besson, Jean-Pierre Raffarin ou Nicolas Sarkozy se sont prononcées en faveur d'une telle réforme. La campagne présidentielle a durci les lignes identitaires, dotant le débat d'un « exclusivisme nationaliste » pour reprendre les mots d'Esther Benbassa en séance. Cet exclusivisme est également présent dans la « circulaire Guéant » qui demande aux préfets de durcir l'octroi de titres de travail pour les étudiants fraîchement diplômés. Le gouvernement était fier d'avoir créé Campus France tout en fermant nos frontières aux cerveaux, provoquant cris et effroi chez les présidents d'université qui ont tant dépensé pour développer



leur rayonnement international. C'est pour cette raison qu'en Maine et Loire, Corinne Bouchoux a souhaité, en lien avec les associations, soutenir l'ensemble des étudiants menacés d'expulsion.

Les alliances, de la gauche aux centristes, pour faire régulariser des étudiants moins diplômés, des mineurs, des travailleurs sans-papiers se sont multipliées. Comme Corinne Bouchoux a pu le montrer dans son rapport sur le budget de l'immigration, notre pays durcit ses lois et use des chiffres pour mieux séduire l'opinion. La réalité est autre : les immigré-e-s, dont l'apport en termes d'emploi comme de cotisations n'est plus à démontrer, sont régularisés au compte-goutte par nos préfetures. Mais leurs droits sont bafoués, leurs libertés moins protégées, et les fonds des contribuables sont dépensés pour financer des expulsions très coûteuses et non pour assurer l'intégration. ■



En novembre 2011, Corinne BOUCHOUX a eu le plaisir d'installer sa permanence parlementaire. Elle souhaite que ce lieu soit propice aux rencontres et échanges.

### POUR ME CONTACTER

#### Permanence parlementaire

Yoann HENDRYCKX  
19 rue Chateaugontier - 49100 Angers  
Sur rendez-vous  
Tel : 02 41 72 82 22  
y.hendryckx@assistants.senateurs.fr

#### Sénat

Marie TOUSSAINT et Pierre BEAUMERT  
Casier de la Poste, 15 rue de Vaugirard,  
75 291 Paris Cedex 06  
Tel : 01 42 34 31 06 - Fax : 01 42 34 40 64  
c.bouchoux@senat.fr

Pour connaître toute l'action de Corinne Bouchoux, au Sénat et sur les territoires, nous vous invitons à consulter son site officiel :

[www.corinnebouchoux.eelv.fr](http://www.corinnebouchoux.eelv.fr)